

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des procès-verbaux des Conseil Municipaux des 11 février et 8 avril 2019,
- 2- Révision des loyers au 1er juillet 2019,
- 3- City stade – Validation devis plateforme,
- 4- Chapelle de Douannec – Validation devis restauration statues et sollicitation des subventions,
- 5- Eglise – Validation devis mur enceinte,
- 6- Salle des fêtes – Validation devis réfection plafond,
- 7- Salle des fêtes – Validation devis pose de stores,
- 8- Toilettes publiques – Validation devis rénovation toiture,
- 9- Syndicat Intercommunal de Gestion des Locaux de la Gendarmerie – Modification des statuts,
- 10- Leff Armor Communauté – Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),
- 11- Affaires diverses.

En début de conseil, une vidéo conférence s'est tenue avec Monsieur Louis BERARD, Maire de Sainte-Elisabeth au Québec depuis octobre 2017.

Philippe GAUTIER, 1^{er} Adjoint, ami de Monsieur BERARD, a organisé cette vidéo conférence afin d'échanger sur les différences entre les mandats d'élus au Québec et en France. Ce moment d'échanges a été riche en discussion et ce fut l'occasion d'apprendre un fonctionnement tout autre que celui du modèle français.

Monsieur BERARD est Maire d'une commune de 1 460 habitants. Son conseil municipal est composé de 6 élus pour une durée de 4 ans, les conseils municipaux se tiennent tous les mois. Lors des élections, les électeurs élisent directement le Maire et ses conseillers délégués pour leur poste (voirie, animations...), contrairement à la France où les électeurs élisent les conseillers municipaux qui à leur tour élisent le Maire et les adjoints.

Au Québec le Maire fait sa « cavale » et non sa campagne comme en France afin de se faire élire à ce poste.

Les élus de Gommenec'h ont été surpris de la place qu'occupe le Directeur Général au sein de la mairie. Le Maire n'a pas les clés de la mairie, seul le Directeur les détient. Si le Maire souhaite consulter n'importe quel document en mairie il doit en faire la demande auprès du Directeur.

Monsieur BERARD a présenté aux membres du conseil municipal ses investissements en cours : entretien des routes, création d'un comité pour organiser des moments conviviaux au sein de sa commune, création d'une caserne de pompiers, réfection de leur salle de réception, implantation d'une patinoire couverte... Tous ces projets doivent être présentés et validés par leur gouvernement fédéral qui les subventionne en partie. Alain HERVIOU, Maire de Gommenec'h lui a également fait part des projets sur la commune : création d'un city stade, réfection de la salle des fêtes, entretien de la voirie, entretien de l'église, la chapelle...

Ce moment a été très apprécié des élus et il a été convenu que si le décalage horaire le permet le Maire de Gommenec'h et le Maire de Sainte-Elisabeth organiseront leurs conseils municipaux au même moment afin de pouvoir assister chacun dans sa mairie à leur réunion de conseil respectif.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande d'autorisation de voirie – M. Nicolas FOUQUET
- Recensement de la population 2020 – Désignation du Coordonnateur Communal
- Salle des fêtes – Acquisition d'un limiteur de niveau sonore

Accord du Conseil

- 1- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 11 février et 8 avril 2019

Validation du conseil

2- Révision des loyers au 1er juillet 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de voter la révision des loyers sur la base de l'indice de référence du 4ème trimestre 2018, soit + 1.74 %. Cette révision s'appliquera au 1er juillet 2019.

Accord du conseil.

3- City stade – Validation devis plateforme

Monsieur Philippe GAUTIER, Adjoint au Maire délégué à la voirie, présente les différents devis reçus pour la réalisation de la plateforme du city stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Eurovia basée à Ploufragan pour un montant HT de 14 033.54 € pour la réalisation de la plateforme afin d'implanter le city stade.

4- Chapelle de Douannec – Validation devis restauration statues et sollicitation des subventions

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour la restauration de 4 statues à la Chapelle de Douannec :

- Statue de Sainte Marie-Madeleine, bois polychrome, XVI^e siècle (transept sud), inscrite par arrêté du 17 janvier 1977,
- Statue de Saint-Pierre, bois polychrome, XVII^e siècle (chœur), inscrite par arrêté du 17 janvier 1977,
- Statue de Vierge à l'Enfant, bois polychrome, XVI^e siècle (transept sud), classée par arrêté du 18 juillet 1977,
- Statue de Vierge à l'enfant, bois polychrome, XVIII^e siècle (transept sud), inscrite par arrêté du 17 janvier 1977.

Monsieur le Maire précise que les services des Archives départementales et du patrimoine historique ont été consultés afin de recueillir leur avis sur les différents devis. La proposition de ACR Polychromie est recommandée car cette offre, mieux disante, est aussi la seule à proposer un traitement curatif des statues par anoxie ou par congélation, méthode jugée la plus efficace à ce jour.

Monsieur le Maire précise que ces travaux de restauration sont éligibles à plusieurs subvention étant donné que 3 statues sont inscrites et une classée au titre des Monuments Historiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de suivre les recommandations de la conservatrice des antiquités et des objets d'art des Côtes d'Armor, et valide le devis de l'entreprise ACR-Polychromie basée à Angers pour un montant HT de 8 680.00 €.**
- **donne l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la DRAC / Ministère de la Culture,**
- **donne l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor,**
- **donne l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

5- Eglise – Validation devis mur enceinte

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, présente les différents devis pour la réfection du mur d'enceinte de l'église.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise de maçonnerie LE GOFF basée à Goudelin pour un montant HT de 12 737.00 €.

6- Salle des fêtes – Validation devis réfection plafond

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, présente les différents devis pour la réfection du plafond de la salle des fêtes et des travaux nécessaires en électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir :

- l'entreprise Guivarch Plafonds basée à Trémuson pour un montant HT de 12 187.00 € pour effectuer la réfection du plafond,
- l'entreprise BOUGET / LE BERRE basée à Saint-Gilles-Les-Bois pour un montant HT de 6 617.00 € pour procéder aux travaux d'électricité.

7- Salle des fêtes – Validation devis pose de stores

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, présente les différents devis pour la pose de stores sur les fenêtres de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Axel Fermetures basée à Guingamp pour un montant HT de 2 359.00 €.

8- Toilettes publiques – Validation devis rénovation toiture

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, présente les différents devis pour la rénovation de la toiture des toilettes publiques dans le parc de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Kévin Royer basée à Pléguien pour un montant HT de 2 607.80 €.

9- Syndicat Intercommunal de Gestion des Locaux de la Gendarmerie – Modification des statuts

Vu l'article L5212-7-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie en date du 18 mars 2019,

Le Maire informe l'assemblée que le syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie de Lanvollon compte 10 communes membres représentées chacune par 2 élus titulaires.

Etant donné les sollicitations importantes des maires et autres élus, il est parfois difficile d'atteindre le quorum lors de la réunion annuelle du comité syndical.

Aussi le comité syndical a délibéré le 18 mars dernier, sur proposition du Président, sur une modification de la représentation des communes. Celles-ci ne seraient plus représentées que par un élu titulaire et un élu suppléant.

Les communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical pour se prononcer sur cette modification. La majorité qualifiée est requise pour l'approbation de cette modification. (50 % des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts telle que votée en comité syndical du syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie qui consiste à limiter le nombre d'élus à un titulaire et un suppléant par commune membre ;
- de désigner Monsieur Alain HERVIOU, élu titulaire et Monsieur Jean TOURNEMINE, élu suppléant afin de représenter la commune.

10- Leff Armor Communauté – Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 (CLECT) de Leff Armor Communauté suite à la CLECT et au conseil communautaire du 26 janvier 2019.

Ce rapport évalue et valide les charges transférées PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les cotisations SDIS, les subventions aux associations et les prestations du service commun ADS (Application du Droit des Sols).

Pour la commune de Gommenec'h, l'attribution de compensation négative est de 30 426.96 €. Cette somme est inscrite au Budget 2019.

Validation du conseil

11- Demande d'autorisation de voirie – Monsieur Nicolas FOUQUET

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Nicolas FOUQUET, qui a pour projet de construire sur la parcelle B 1135 située au lieu-dit Kerbleiz en GOMMENECH.

Monsieur Nicolas FOUQUET souhaite créer un accès à sa parcelle sur la voie communale n° 20.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation de voirie formulée par Monsieur Nicolas FOUQUET en précisant que le busage de l'entrée est à la charge des demandeurs.

12- Recensement de la population 2020 – Désignation du Coordonnateur Communal

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Un agent recenseur sera embauché pour réaliser l'enquête de recensement durant trois semaines. Un coordonnateur doit être nommé pour faire le lien entre l'agent recenseur et la mairie. Monsieur le maire propose de nommer Aurélie STEPHAN, secrétaire de Mairie. Un arrêté devra être pris en ce sens.

Le Conseil Municipal nomme Madame Aurélie STEPHAN, secrétaire de Mairie, coordonnatrice communale du recensement de la population pour l'année 2020.

13- Salle des fêtes – Acquisition d'un limiteur de niveau sonore

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, informe l'assemblée qu'un décret (n°2017-1244 du 7 août 2017) relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés est entré en vigueur. Les règles visent à protéger l'audition du public exposé à des sons amplifiés à des niveaux sonores élevés dans les lieux ouverts au public ou recevant du public, clos ou ouverts, ainsi que la santé des riverains de ces lieux.

Il convient donc d'acquérir un limiteur de niveau sonore afin de respecter cette mesure à la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Loops basée à Tréguieux pour un montant HT de 2 360.84 €

14- Affaires diverses

➤ **Travaux rue de la mairie du 3 au 21 juin** : renouvellement canalisations eau potable réalisé par Lopin et géré par Leff Armor.

➤ **Tournoi de foot : samedi 8 juin**

➤ **Foire A tout : dimanche 9 juin**